



CAPN catégorie B du 26/11/2015

ACCUEIL EN DÉTACHEMENT

Déclaration liminaire

Dans la période, la CGT laisse évidemment chacun mettre des mots sur l'horreur qui nous a frappée, mais nous souhaitons aussi ici attirer l'attention de l'administration sur un aspect peu relayé mais qui va pourtant de soi : l'argent circule à flot, et permet tout ! Et s'il autorise la rémunération de l'actionnaire et du patronat (qui ne jure que par lui), il véhicule aussi la mort et la violence : comment aujourd'hui ignorer que l'argent roi permet d'acheter des armes, de financer à grande échelle le terrorisme, de traiter ou discuter avec des pays fréquentables uniquement car ils paient « comptant » et en billets verts !

Ne vous méprenez pas : il n'est pas question ici de désigner quelque bouc émissaire que ce soit dans la situation actuelle, mais chacun doit assumer ses responsabilités dans la partie qui se joue et qui se paie au prix fort !

Confronté à l'obligation de réagir, François Hollande découvre tout à coup la nécessité de dégager des moyens (et de les trouver !) en annonçant la création de 8 500 nouveaux postes pour la sécurité et la justice. Dans le détail, « 5 000 emplois de policiers et de gendarmes seront créés d'ici deux ans », « le ministère de la justice disposera de 2 500 postes supplémentaires pour l'administration pénitentiaire et pour les services judiciaires » et « l'administration des douanes devra être renforcée de 1 000 postes ».

Le chef de l'État a également promis la fin des réductions d'effectifs dans l'armée.

Pour la CGT, les manques de moyens criants de la Fonction publique en général, et de la DGFIP en particulier, finissent par apparaître au grand jour.

Rien ne sert de soigner si personne ne s'attaque aux racines du mal qui ronge notre société : considérer qu'il vaut mieux voir partout l'État reculer pour réaliser des économies plutôt que de vouloir affirmer l'action publique, dans tous les domaines.

C'est affligeant et inquiétant, d'autant que personne ne veut regarder les conséquences de ces choix. Car au final, comment appréhender ces annonces ? Sinon considérer qu'à force de réduire les moyens d'action de l'État, celui-ci n'est plus en mesure d'assurer ses missions régaliennes. Quelle politique publique peut-on construire quand on réagit au coup par coup ? Voilà où mène cette politique destructrice et inféodée au capital !

La DGFIP aussi a sa place dans la lutte contre cette violence : contrôler et mettre hors d'état de nuire les circuits financiers occultes, empêcher par son action tant administrative que pénale que celle-ci ne se retourne contre nos concitoyens : voilà le rôle de notre direction !

Or, ce rôle se situe aux antipodes des déclarations d'un Macron ou d'un Sapin. Chaque jour qui passe, apporte son lot d'approximations et de déclarations à la « petite semaine » des uns et des autres, mettant en lumière l'état de délabrement de nos services.

Montreuil, le 1/12/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Après avoir délibérément poursuivi sinon aggravé les politiques d'austérité, tant sociales que fiscales initiées par ses prédécesseurs, « macronisé » l'économie, notamment à coups de lois instituant le travail dominical ou mettant en œuvre le démantèlement des instances prud'homales et criminalisé les mobilisations syndicales, le gouvernement VALLS invente le concept de panique fiscale !

Faisant suite à l'engagement par le Premier ministre de neutraliser l'impact de la hausse des impôts locaux affectant certains retraités modestes, Christian ECKERT, secrétaire d'État au budget a affirmé dans un entretien au *Journal du dimanche* que les retraités devant s'acquitter d'impôts locaux cette année (alors qu'ils en étaient jusque-là exonérés), seraient remboursés sans démarche particulière de leur part.

A la question posée de l'attitude à adopter lors de la réception de son avis d'imposition, la réponse d'ECKERT est sans équivoque : « *Ne payez pas !* »... Ce à quoi répondait sur *Europe 1* le Premier Ministre : « *tout avis d'imposition reçu doit être évidemment payé !* »

Les services d'accueil des Centres des Finances Publiques, déjà fortement sollicités durant ces périodes d'envoi des avis d'imposition de TH et TF, sont donc à nouveau en première ligne pour répondre à l'afflux massif de ces contribuables désemparés par l'augmentation de leurs impôts locaux. La DGFIP se doit, dès lors, de renforcer immédiatement les effectifs de ces services afin qu'ils puissent mener, dans les meilleures conditions, leurs missions d'accueil. Les populations les plus fragiles doivent être reçues dans des conditions dignes et faire l'objet de mesures personnalisées et adaptées à leur situation financière dans les délais les plus courts possibles.

En outre, la CGT Finances Publiques demande le rétablissement immédiat de la 1/2 part (case E) pour toutes les personnes vivant seules et ayant élevé au moins un enfant.

En matière de simplification administrative, force est de constater que la DGFIP ne manque pas de volontarisme et d'autoritarisme pour décourager l'usager de se rendre physiquement dans ses différents points d'accueil que sont encore les Centres des Finances Publiques et les Trésoreries !

Au final, c'est bien l'image d'un cafouillage fiscal total qui est renvoyée à l'usager. Les populations fragiles, les « oubliés » d'internet, qui voient fermer les trésoreries de proximité, en sont les premiers témoins. Ces annonces sont, pour la CGT, irresponsables et renvoient, en tout état de cause, une image pour le moins faussée du Ministère des Finances en général, et de notre direction en particulier.

Des multiples interventions trahissent la volonté de salir l'image de notre administration : courriers de masse, déclarations médiatiques à l'emporte-pièce, gabegie budgétaire évidente : STOP !

Nous ne pouvons, aujourd'hui, accepter que les politiques plongent la DGFIP et ses agents dans une telle situation, et pourquoi le taire, un tel désarroi !

POUR LA CGT, cette situation pose la problématique suivante : comment, dans un tel contexte, renforcer le consentement à l'impôt (alors que l'exemple contraire est affiché), mais aussi son contrôle ? Avec le CICE et les allègements innombrables qui font la joie de Gattaz, caricature patronale, se pose la question de l'utilisation de l'argent public. D'ailleurs, chacun notera que ce dernier s'exprime peu : tous ses souhaits sont exaucés !

POUR LA CGT, les politiques menées dégradent les missions de la DGFIP, le rôle de l'État et la cohésion sociale. Si les besoins de renforcement de la DGFIP dans tous ses rôles étaient nécessaires avant le 13 novembre, ils le sont plus encore aujourd'hui.

Au cœur de la DGFIP, la question du maillage territorial est fondamentale, c'est le maillon essentiel de notre administration. Dès lors, pour les restructurations, le problème, ce n'est pas la méthode mais bien un choix politique et cela reste un vrai sujet de fond qui doit tenir compte de la réalité des besoins sur l'ensemble du territoire.

LA CGT EXIGE de vraies annonces à la hauteur des moyens humains et budgétaires nécessaires à notre direction, pour faire face aux enjeux, en matière de contrôle et de gestion des finances locales.

Elle martèle son incompréhension devant les postes vacants dans notre direction.

Pour en venir au sujet à l'ordre du jour de cette CAPN, nous tenons d'abord à dénoncer les conditions de consultation de celle-ci.

En effet, vous avez refusé de mettre à notre disposition les actes de candidature des agents que vous nous demandez d'accueillir. Comment voulez-vous que nous nous prononcions sur leur cas sans même savoir les motivations de leur demande ? C'est pourquoi nous exigeons que ces actes nous soient remis, comme c'est d'ailleurs le cas lors de la CAPN d'intégration.

Pire ! Au moins une des candidatures concerne un emploi qualifié, pour lequel nous n'avons absolument aucun document nous permettant de vérifier si le candidat détient ou non la qualification demandée. C'est inadmissible ! Il est simplement normal que les élus disposent de tous les documents qui peuvent leur être utiles à l'étude des dossiers.

Nous avons à étudier 15 propositions d'accueil en détachement dans le corps des Contrôleurs des Finances Publiques.

Pour la CGT Finances Publiques, le premier mode de recrutement reste le concours. Les accueils/intégrations ne doivent venir que sur des postes libres et non demandés.

Elle rappelle que les spécificités des missions de service public de la DGFIP nécessitent des agents formés pour les exercer. Pour cela, les fonctionnaires accueillis dans notre administration doivent pouvoir bénéficier de toute la formation nécessaire pour ne pas se trouver en difficulté dans l'exercice de leurs fonctions. Les élus CGT se félicitent donc que, suite aux différentes actions communes de l'ensemble des élus B et conformément à l'article 17 du statut particulier, les agents détachés dans nos services puissent bénéficier d'un cycle de formation.

Toutefois, nous rappelons également que celui-ci ne nous satisfait pas pleinement tant dans son contenu que dans sa durée.

Par ailleurs les élus CGT déplorent de nouveau l'accueil en détachement dans nos services d'agents suite à la création des services facturiers. Ces agents se retrouvent contraints à une mobilité forcée s'ils souhaitent continuer à exercer la mission qu'ils occupaient dans leur administration d'origine. De plus, ces services facturiers, liés à la mise en place de Chorus, vont à l'encontre de la séparation ordonnateur-comptable, à laquelle la CGT reste profondément attachée.

Nous avons également à examiner dans le cadre de cette CAPN un accueil en détachement concernant un poste de Pupitreux-Assistant-Utilisateur à la Cellule Informatique Départementale des Landes. Celui-ci préfigure une série d'accueil de même nature qui devraient intervenir prochainement. La CGT Finances Publique tient à rappeler certaines revendications.

En premier lieu, les emplois informatiques doivent être occupés par des agents qualifiés au titre du décret fonction publique 71-343 du 29 avril 1971. C'est d'ailleurs en ce sens que la CGT Finances Publique a porté, lors de la création des DISI, le rattachement à ces dernières, des agents exerçant des fonctions d'assistance.

Par ailleurs, la CGT Finances Publiques a toujours revendiqué que les contrôleurs titulaires d'une qualification de programmeur puissent postuler aux postes de PAU.

Au cas particulier des Landes, 2 programmeurs au moins ont dû renoncer à exercer des fonctions informatiques pour accéder à ce département, la direction générale préférant perdre des agents qualifiés plutôt que d'utiliser leurs compétences sur des postes PAU. Dans le même temps, vous vous permettez aujourd'hui de recruter des agents par voie d'accueil en détachement dont nous ne savons même pas s'ils sont ou non qualifiés pour exercer ces mêmes fonctions.

Dans ce cadre, l'argument avancé par l'administration, pour refuser aux programmeurs de postuler à ces emplois et consistant à dire que l'on a « *besoin de programmeurs pour programmer* », ne tient plus la route !

Enfin, suite à la réunion entre le directeur général et les organisations syndicales, la CGT réaffirme avec la plus grande détermination son opposition à la décision de ce dernier de passer en force les fiches modifiant en profondeur les règles de mutations à compter de 2016.

Dans le contexte actuel, fait de restructurations incessantes, ces évolutions vont avoir des conséquences lourdes sur les conditions de vie des agents, avec également des répercussions sur leurs conditions de travail.

En bafouant le dialogue social, le directeur général démontre qu'il accorde sa priorité à ceux qui s'affranchissent de tout sans ne jamais rien assumer : ceux pour qui les agents subissant les déréglementations ne sont que des dommages collatéraux.

La CGT n'acceptera jamais la logique du toujours moins que certains veulent imposer aux agents qui font vivre nos services.

La DGFIP doit écouter et entendre la CGT : il est urgent d'inverser la manœuvre pour replacer l'humain au centre de tout. Halte au cynisme !

C'est pourquoi nous avons décidé de quitter la séance après la lecture des déclarations liminaires.